

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES

SOUS-DIRECTION DES PERSONNELS,
DE LA SOLDE ET DES PENSIONS

SERVICE DU PERSONNEL

BUREAU DU PERSONNEL
FONCTIONNAIRE



MINISTRY OF THE PUBLIC SERVICE
AND ADMINISTRATIVE REFORM

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF GENERAL AFFAIRS

SUB-DEPARTMENT OF PERSONNEL,
SALARIES AND PENSIONS

PERSONNEL SERVICE

ESTABLISHED PERSONNEL
BUREAU

DECISION N° 1612/MINFOPRA/SG/DAG/SDPSP/SP/BPF DU 5 SEPT 2022
Portant affectation de personnels.

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE,

- Vu la Constitution ;
Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
Vu le décret n° 2012/537 du 19 novembre 2012 portant organisation du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative ;
Vu le décret n° 2018/191 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement ;
Vu l'arrêté n° 000883/MINFOPRA du 07 février 2022 fixant les résultats de fin de formation et portant attribution du Diplôme de l'ENAM aux élèves du Cycle "A" de la Division Administrative de l'École Nationale d'Administration et de Magistrature, Promotion 2019-2021 ;
Vu l'arrêté n° 000884/MINFOPRA du 07 février 2022 fixant les résultats de fin de formation et portant attribution du Brevet de l'ENAM aux élèves du Cycle "B" de la Division Administrative de l'École Nationale d'Administration et de Magistrature, Promotion 2019-2021 ;
considérant les besoins en ressources humaines des départements ministériels,

DECIDE :

Article 1^{er}.- Les personnels dont les noms suivent, titulaires du Diplôme ou du Brevet de l'École Nationale d'Administration et de Magistrature, Sections : **Administration du Travail "A"** et **"B"** Promotion **2019-2021**, précédemment en service au Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative, sont, à compter de la date de signature de la présente décision, affectés au **Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale**.

Il s'agit de :

N°	NOMS ET PRENOMS	MATRICULES	SECTIONS
1	ABDOULAYE IBRAHIM	J-135495	ATA
2	ANJOAMBUM LESLIE UCHEGABEI	F-135543	
3	BADGA JOSIANE SANDRA épouse BEYEGUE	Y-135562	
4	BENGONO MINLO MARIANE	M-135579	
5	BILOUNGA EKODECK GEROSE DORIANE	A-135590	
6	NANGE PREFENCE NOUH	A-135854	
7	NOMO NDJIE ERIC ANDERSON	O-135901	
8	OLINGA OSSAMA BENJAMIN	R-135933	
9	TSUANYO NOUPOWO DUPLESCINE	H-136010	
10	ZE NNA JUDICAEL	M-136029	
11	BOUKAR ABBA MAHAMA CHETIMA	S-135595	ATB
12	BRAINIA TOUMOUKSALA	K-135596	
13	DJAGOULA MARTIN	D-135617	
14	DJUISSI NDETATSING ASTRIDE	V-135621	
15	GUIDANA EMMANUEL	J-135681	

16	LINJOUOM KOUOTO SOULEMANE	H-135737	
17	LEWONO PATRICK SERGE	P-135735	
18	MBARGA NGUENDA PAULINE STEPHANIE	S-135775	
19	MENDOUGA MENGOT INES VANESSA	V-135808	
20	MPIANG TAMNKOENG CEDRIC	I-135840	
21	OSSONO CECILE MILAINE épouse NDONGO	A-135941	

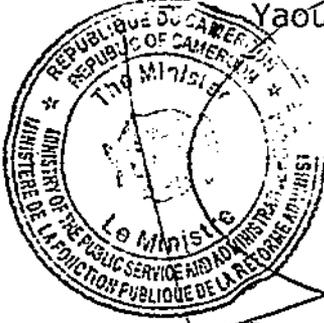
Article 2.- Les soldes et accessoires de solde des intéressés seront imputés au budget du **Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative** jusqu'au 31 décembre 2022.

Article 3.- La présente décision sera communiquée et publiée partout où besoin sera./-

AMPLIATIONS :

- MINFOPRA/SG/DAG/SDPSP/SP/BPF ;
- MINFOPRA/SG/DRPCE ;
- MINFOPRA/SG/DGC ;
- MINTSS/SG/DRH ;
- MINFI/BUDGET/TRESOR/DDPP ;
- INTERESSES/DOSSIERS ;
- CHRONO/ARCHIVES ;
- AFFICHAGE.

Yaoundé, le 05 SEPT 2022



Joseph LE